

Note de synthèse du cours de la Prof. Mireille Delmas-Marty du 27 mars 2014

Le pari de l'humanisation réciproque

Par Grégoire-Martin Peeters

1. Lectures

Le leitmotiv qui rythme la pensée de Mireille Delmas-Marty est le dynamisme. Elle insiste sur la nécessité pour les juristes de cheminer des concepts juridiques aux processus. Ils doivent oser s'échapper de la rigidité du droit. Le monde juridique est statique, comme en témoigne son vocabulaire: les fondements du droit, la pyramide des normes, etc. Au contraire, il est en expansion, en mouvement, interactif et évolutif¹. Pour esquisser cette rupture, Delmas-Marty propose la métaphore du juriste paysagiste qui défie celle du juriste architecte. Le paysagiste est flexible et réajuste perpétuellement son jardin. Le droit est imprévisible, comme la plante qui émerge où on ne l'attendait pas, ou comme la graine qui ne pousse pas où le jardinier la sème. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme a par la suite vu fleurir la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Delmas-Marty suggère également la métaphore du nuage. Quand on termine le dessin d'un nuage, il a déjà changé de forme. Il en est de même pour celui qui s'essaye à réaliser un compte-rendu du droit, contemporain, national, européen ou mondial². En somme, le droit n'est pas statique mais flexible.

Le dynamisme doit aussi être l'horizon de toute communauté humaine. Aujourd'hui, les États sont d'avantage interdépendants, empêchant un contrôle hégémonique de superpuissances sur l'échiquier juridique mondial. Hélas, les systèmes complexes obstruent l'instauration de synergies. Delmas-Marty souligne la nécessité de créer un droit commun à l'humanité, qui ne renonce ni aux diversités culturelles ni aux acquis des humanisations. L'approche dynamique des droits culturels privilégie l'identité, la créativité et la communication³. Pour exposer cette idée, Delmas-Marty emprunte une expression à Paul Ricoeur : le paradigme de la traduction. Processus dynamique d'ajustement et de réajustement, il produit des équivalences, ne reniant pas les identités personnelles des individus⁴. Pourtant, les États rechignent à aboutir à un engagement commun lorsque ce n'est pas dans leur intérêt immédiat.

2. Séminaire

Trois étudiants dialoguent avec Delmas-Marty. Celle-ci défend une citoyenneté universelle, protégeant la singularité de chaque État. Son souhait serait de voir émerger une juridiction internationale compétente. Néanmoins, l'apparition d'une Convention égalisant le pouvoir de chaque État est aujourd'hui plus probable. La souveraineté fermée sur les intérêts nationaux doit aboutir à une souveraineté partagée et solidaire. Pour favoriser le rapprochement entre les cultures, Delmas-Marty propose le dialogue, qui permet d'ouvrir les valeurs d'une culture à d'autres et de parler sans contraintes. Puis, elle propose la marge nationale d'appréciation, qui permet de rapprocher sans uniformiser. Delmas-Marty discerne en la Cour européenne des droits de l'homme l'ébauche du civisme mondial.

¹ Delmas-Marty, M. Du concept au processus. Le juriste est-il un architecte ou un paysagiste ? In : Thibierge, C. (et al.). *La densification normative. Découverte d'un processus*. Paris : Mare et Martin. 2014. p1160.

² Ibidem.

³ Delmas-Marty, M. *Les forces imaginantes du droit (IV). Vers une communauté de valeurs ?* Paris : Seuil. 2011. p. 380.

⁴ Ibidem, p. 381.

Une étudiante demande quels mécanismes permettraient d'appliquer le dynamisme dans le domaine juridique. Delmas-Marty donne l'exemple des biens publics mondiaux, tel le climat, commun à tous, non-rival et non-appropriable. L'urgence pour les gouvernements est l'unification de leurs recherches. Pour Delmas-Marty, les questions environnementales sont le laboratoire prioritaire permettant de tester la synergie entre les États.

3. Conférence : Le pari de l'humanisation réciproque

Delmas-Marty estime nécessaire de corriger les dérives de la mondialisation et propose une conception nouvelle de l'humanisme, plurielle et évolutive. Par une humanisation réciproque, elle souhaite insuffler au droit le dynamisme lui manquant cruellement. Oser renouveler les représentations des systèmes de droit implique la transformation, d'abord de la volonté, puis de la capacité à adapter les instruments juridiques à la réciprocité, et enfin de l'imaginaire.

Delmas-Marty présente trois objectifs pour redéfinir le rôle du droit. Le premier est de résister à la déshumanisation. Le deuxième est de responsabiliser les acteurs de pouvoir à l'échelle mondiale: les États, qui ont la responsabilité envers les autres États, et les acteurs privés, qui sont les experts scientifiques, les acteurs économiques des entreprises transnationales, etc. Le troisième est d'anticiper les risques, avérés ou non. Il faut évaluer le risque, pour nous et les futures générations.

4. Conclusion

Delmas-Marty a donné en filigrane des textes, du séminaire et de la conférence, une grande leçon d'humanité. Insistant, sans relâche, sur le renouvellement nécessaire du droit, elle souhaite stimuler le dynamisme qui lui fait défaut. Elle explore les pistes qui permettraient de réaliser le colossal travail d'humanisation réciproque, inimaginable sans dynamisme. Chaque État doit converger vers une synergie commune et prioritairement pour l'environnement.